

CONSEIL COMMUNAL DU 30 AOUT 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de la nouvelle Directrice Générale.
2. Communications
3. PIC 2017-2018 : Travaux d'amélioration de la Rue de Clairmaie et de parties de rues adjacentes – cahier des charges, avis de marché et estimatif du marché des travaux, estimatif du marché de service de coordination sécurité - Examen.
4. Règlement complémentaire de roulage : Approbation.
5. Eglise protestante Unie de Belgique Brunchaut - Antoing - Rumes : Budget 2019 - Approbation.
6. Fabrique d'Eglise de Taintignies : Budget 2019 - Approbation.
7. Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2018 : Approbation.

HUIS CLOS

8. Crèche communale : Modification du volume des prestations de trois puéricultrices - Ratification.
9. Ecole communale :
 - Désignation d'une technicienne de surface chargée également de la préparation des repas, à mi-temps, à titre temporaire - Ratification.
 - Désignation d'une technicienne de surface, à titre temporaire, à mi-temps - Ratification.
10. Secrétariat communal, Bibliothèque, Maison de Village : Désignation d'une technicienne de surface - Ratification.
11. Ecole libre de Rumes : Désignation de deux gardiennes - Ratification.
12. Personnel ouvrier : Désignation de deux ouvriers APE – Ratification.

Présents : MM. CASTERMAN Michel, Bourgmestre – Président;
DE LANGHE Bruno, GHISLAIN Jérôme, CUVELIER Ophélie, WATEAUX Roland,
Échevins;
DELIGNE Bernard, LORTHIOIR Éric, DELZENNE Martine, MINET Marie-Hélène,
GHISLAIN Daniel, BOURGOIS Jeannine, BERTON Céline, BONTE Angélique, CATOIRE
Thierry, ANSART Liliane, Conseillers communaux ;
WOIEMBERGHE Francine, Directrice Générale f.f..

Excusés : DESMONS Marie-Ange, ALLARD Bruno, Conseillers communaux.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président rend hommage à deux personnes bien connues dans l'Entité et qui nous ont quittés il y a peu de temps.

- Madame Hélène CASTERMAN décédée le 22 août 2018, dans sa 94^e année, est devenue Présidente de notre CPAS à la fusion des communes en 1977. Intelligente, volontaire, militante déterminée de la condition précaire des ouvriers, elle fut la créatrice de la mutualité neutre avec Louis Fion.

- Monsieur Patrice Masquelier, ouvrier communal depuis de nombreuses années, est décédé le 15 juillet dernier. Vers la fin des années 80, il rejoint le staff des ouvriers communaux. M. Le Bourgmestre rappelle qu'une de ses grandes qualités était notamment sa disponibilité.

Le Conseil observe une minute de silence à leur mémoire.

Suite à la naissance du petit Séraphin au sein de la famille de Mme Angélique BONTE, Conseillère communale, M. le Président présente les félicitations au nom du Conseil communal et s'associe à leur joie.

M. le Président signale au Conseil qu'un avenant concernant la Maison rurale envoyé par M. François Otten nous est parvenu alors que les convocations venaient d'être distribuées.

Pour que la procédure de traitement du dossier ne soit pas retardée, M. CASTERMAN, Bourgmestre, sollicite l'accord du conseil afin de pouvoir ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Ce point sera traité juste avant le huis clos.

1. Prestation de serment de la nouvelle Directrice Générale

Au nom des membres du conseil, M. le Bourgmestre félicite Mme Sophie DELAUNOIT, 1^e lauréate des examens de recrutement pour son entrée en fonction prochaine en qualité de Directrice Générale au sein de notre Commune. Il vante les qualités du travail accompli durant plus de vingt ans en tant que Directrice Générale au C.P.A.S. de Rumes et lui souhaite « bon vent » dans sa nouvelle fonction.

Le verre de l'amitié sera offert en fin de séance.

Mme Sophie DELAUNOIT remercie le conseil pour la confiance qu'il lui accorde pour le nouveau défi qu'elle se donne.

M. Bernard DELIGNE, Conseiller communal P.S., tient à souligner que, lors des conseils communaux, son groupe n'a jamais cherché à nuire à qui que ce soit.

M. le Président remercie Mme Francine WOIEMBERGHE, employée administrative, qui a dû remplacer pendant treize mois M. Francis CLAES, Directeur Général à la retraite.

2. Communications :

Monsieur le Bourgmestre signale que Madame Valérie DE BUE, Ministre des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives a réformé les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2018 votées par le Conseil communal le 30 mai dernier. De plus, elle souligne que dans le document budgétaire, un crédit de dépense d'un montant de 92.675 euros est inscrit à la fonction 599 – Commerce – Industrie pour des participations dans les entreprises publiques selon la convention de « Relamping » avec l'A.I.E.G. Cette dépense est financée par un emprunt. Ces crédits ne pourront être utilisés que sous réserve de la décision de l'autorité de tutelle prise à l'encontre de la « Convention Relamping Rumes ».

3. **PIC 2017-2018** : Travaux d'amélioration de la Rue de Clairmaie et de parties de rues adjacentes – cahier des charges, avis de marché et estimatif du marché des travaux, estimatif du marché de service de coordination sécurité – Approbation.

M. Roland WATEAUX Echevin des Travaux, explique brièvement le projet d'amélioration de la rue de Clairmaie. Il demande au conseil d'approuver le cahier des charges établi par HIT. Il s'agit d'un tronçon réalisé en béton préformé de 430 m de long et d'une largeur de voirie de 3 mètres avec des zones de rangement à certains endroits.

M. Bernard DELIGNE et Melle Céline BERTON questionnent M. Roland Wateaux sur quelques détails du dossier puis M. le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 6 février 2014 du Parlement wallon modifiant les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds spécial régional pour les investissements communaux ;

Vu le courrier du 1^{er} août 2016 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement, de l'Energie et des Infrastructures sportives nous informant que, dans le cadre de la programmation 2017 – 2018 du plan d'investissement communal, notre Commune bénéficiera d'un montant de 114.305 euros de subsides ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 12 décembre 2016 adoptant et arrêtant le Programme d'Investissement Communal 2017-2018 selon les directives reçues de M. le Ministre FURLAN ;

Vu le courrier du 23 mai 2017 de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives approuvant notre plan d'investissement 2017-2018 et confirmant le montant de 114.305 euros octroyé à notre Commune ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 avril 2018 annulant celle du

12 décembre 2016 et adoptant le nouveau programme du Plan d'Investissement 2017-2018 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver :

- le cahier des charges, de l'avis de marché, de l'estimatif du marché de travaux (dossier AC/1160/2018-0030-A)
- le cahier des charges et l'estimatif du marché de service de coordination sécurité (dossier AC/1160/2018-0030-B)

relatifs aux travaux d'amélioration de la rue de Clairmaie et de parties de rues adjacentes à Taintignies.

Article 2 : De transmettre la présente délibération

- au Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Voiries Subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR,
- Hainaut Ingénierie Technique, rue Madame 15 à 7500 TOURNAI et IPALLE (SPGE), Chemin de l'Eau Vive 1 à 7503 TOURNAI (Froyennes), un exemplaire de la présente délibération

4. **Règlement complémentaire de roulage** : approbation.

Suite aux plaintes de certains parents d'élèves et de riverains, M. Le Président propose au conseil d'accepter la modification du sens giratoire situé à l'intérieur de la cour de l'école de la Communauté française à Taintignies avec la création de zones d'évitement. La police propose un stationnement du côté des n° impairs dans la rue des Bois à proximité de cet établissement scolaire. A l'avenir les véhicules entreront par l'ancienne cour et ressortiront par l'autre voie plus large et avec une visibilité plus grande.

M. Bernard DELIGNE fait remarquer que la situation actuelle est très dangereuse à la fois pour les piétons et pour les véhicules circulant dans la rue des Bois.

M. Michel CASTERMAN, Bourgmestre, signale également que dans la rue d'Anseroeul qui vient d'être réaménagée, un problème de stationnement a également été constaté par les policiers.

La situation sera réexaminée lors d'un prochain conseil.

5. **Eglise protestante Unie de Belgique Brunchaut – Antoing – Rumes** : Budget 2019 – Approbation.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant diverses dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du tempore des cultes reconnus ;

Vu la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie relative aux pièces justificatives fixant la procédure relative à l'adoption des budget et compte ainsi que les règles applicables aux établissements dont la circonscription territoriale s'étend à plus d'une commune ;

Vu le budget de l'exercice 2019 de la Fabrique de l'EPUB Antoing-Brunehaut-Rumes voté par le Conseil d'administration de la Fabrique et réceptionné au secrétariat communal le 8 août 2018 ;

Sur proposition de Madame Ophélie CUVELIER, Echevine des Cultes ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget de l'exercice 2019 de la Fabrique de l'EPUB Antoing-Brunehaut-Rumes se clôturant avec des recettes et des dépenses pour un total de 14.684,50 euros.

Article 2 : De fixer à 2.313,35 euros la quote-part communale, soit 76/335^{ème} du supplément demandé pour les trois entités ;

Article 3 : De prévoir un crédit de 2.313,35 euros au budget communal de l'exercice 2019 à l'article 79004/435/01 du service ordinaire pour couvrir cette dépense.

Article 4 : De transmettre la présente délibération au Conseil communal de Brunehaut ainsi qu'au Conseil de la Fabrique d'Eglise de l'EPUB Antoing-Brunehaut-Rumes, rue du Temple, 21 à 7620 RONGY.

6. Fabrique d'Eglise de Taintignies : Budget 2019 – Approbation.

M. Bernard DELIGNE, Conseiller PS, fait remarquer qu'il y a une grande différence par rapport au compte 2017.

Selon les renseignements obtenus auprès de la FE, Mme Ophélie CUVELIER, Echevine des Cultes nous signale que cela fait suite au déficit de 5000 euros de 2017 vu que la situation financière s'étale en général sur deux ans.

M. DELIGNE s'étonne que dans la délibération du conseil de Fabrique le vote est arrêté par 0 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. On peut supposer que personne n'a voté, ce qui n'est certainement pas le cas.

M. le Président signalera cette erreur pour qu'à l'avenir le vote soit bien défini.

Le Conseil communal,

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus;

Vu sa délibération du 30 mai 2018 approuvant le compte de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise de Taintignies avec un excédent de 3.878,80 euros;

Vu le budget de l'exercice 2019 arrêté par le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint - Amand à Taintignies le 13 août 2018 et réceptionné au Secrétariat communal le 14 août 2018;

Vu le courrier du 16 août 2018 de l'Evêché de Tournai informant l'Administration communale de son approbation, sans remarque, des dépenses relatives à la célébration du culte ;

Après avoir entendu Madame Ophélie CUVELIER, Echevine en charge des cultes;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1: D'approuver la délibération du 13 août 2018 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint - Amand de Taintignies a décidé d'arrêter son budget de l'exercice 2019, aux chiffres suivants:

	Montant initial	Nouveau montant
Dépenses arrêtées par l'Evêque	4.983,00 euros	4.983,00 euros
Dépenses ordinaires	14.198,78 euros	14.198,78 euros
Dépenses extraordinaires	0 euro	0 euro
Total des dépenses	19.181,78 euros	19.181,78 euros
Recettes ordinaires	18.322,95 euros	18.322,95euros
Recettes extraordinaires	858,83 euros	858,83 euros
Total des recettes	19.181,78 euros	19.181,78 euros

Article 2: L'intervention communale est fixée à 15.314,09 euros.

Article 3: La présente délibération sera transmise au Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint - Amand à Taintignies et à Monseigneur l'Evêque de Tournai.

Article 4: La Fabrique d'Eglise a la faculté d'introduire un recours contre la présente délibération, dans un délai maximum de 30 jours de sa réception, auprès de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, rue Verte, 13 à 7000 MONS.

La présente délibération sera transmise :

- Au Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint - Amand de Taintignies, rue de Clairmaie 9 / A à 7618 RUMES (Taintignies)

- A Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, rue Verte 13 à 7000 MONS
- A Monseigneur l'Evêque de Tournai, Place de l'Evêché, 1 à 7500 TOURNAI

7. **Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2018** : Approbation.

Aucune remarque n'ayant été émise, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2018 est admis à l'unanimité.

Point complémentaire :

Développement rural – Avenant à la Convention-réalisation 2017 A – Construction d'une maison rurale à Taintignies et aménagement de ses abords.

M. François OTTEN de la Direction du Développement rural, nous propose un avenant que nous avons reçu alors que les convocations du conseil étaient déjà distribuées. M. Bruno DE LANGHE, Echevin, signale que l'avis de la Tutelle devrait nous arriver la semaine prochaine.

M. Bernard DELIGNE souligne que le montant total actuel est de 900.142 euros. L'adjudication précédente était de 746.511 euros. A ce niveau, on dépasserait donc les 10% d'augmentation.

M. Bruno DE LANGHE rappelle que le conseil a approuvé en sa séance du 29 mars 2018 les conditions et le mode de passation du marché alors estimé à 776.556,70 euros. Le montant d'attribution du marché s'élève à 823.504,24 euros et l'augmentation est donc inférieure à 10%.

Melle Céline BERTON demande si la commande a été modifiée.

M. Bruno DE LANGHE précise que la commande sera notifiée après réception de l'avis de la Tutelle, mais que les entreprises ont été informées.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu le Décret du 06 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret du 06 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu sa délibération du 25 juin 2012 adoptant le projet de programme communal de Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouverneur wallon du 12 septembre 2013 approuvant ce programme de Développement rural pour une période de dix ans ;

Vu sa délibération du 25 mai 2014 approuvant la convention-faisabilité 2014 A pour l'étude du projet de construction de la maison rurale, signée le 24 novembre 2014 par Monsieur René COLLIN, Ministre Wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation de la Grande Région ;

Vu sa délibération du 12 décembre 2016 approuvant la convention-réalisation 2017 A de ce projet, signée le 10 avril 2017 par Monsieur René COLLIN, Ministre Wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation de la Grande Région ;

Attendu que cette convention-réalisation prévoit une subvention totale de 523.255,93 euros pour ce projet estimé, honoraires et frais compris, à 746.511,87 euros ;

Considérant qu'à l'examen du dossier d'attribution de marché de la maison rurale, il apparaît que le montant prévu à la convention-réalisation du 10 avril 2017 ne sera pas suffisant pour couvrir la dépense relative aux travaux ;

Vu le projet d'avenant 2018 à la convention-réalisation 2017A transmis le 22 août 2018 par le Service Public de Wallonie ;

Considérant que cet avenant prévoit un engagement complémentaire de 76.815,22 euros et plafonne définitivement le subside du développement rural pour ce dossier à 600.071,15 euros ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : D'approuver l'avenant à la convention-réalisation 2017A se rapportant à la création d'une maison rurale à Taintignies et l'aménagement de ses abords, qui prévoit un engagement complémentaire de 76.815,22 euros.

Article 2 : De transmettre la présente délibération ainsi que deux exemplaires signés dudit avenant au Service Public de Wallonie – Département de la Ruralité et des cours d'eau – Direction du Développement rural – Service extérieur d'Ath, chemin du Vieux Ath 2c à 7800 ATH.

M. Le Président prononce le huis clos.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20H.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

F. Woiemberghe

M. Casterman